Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

NOM Prénom
Professeur·e des écoles
Ecole

Ville, le ../../2026

A l'attention de Monsieur·Madame ...
IEN de de la circonscription ...

Objet : Déclaration individuelle d'intention de participation à la grève les mardi 6 octobre, jeudi 8 octobre, vendredi 9 octobre, lundi 12 octobre, mardi 13 octobre, jeudi 15 octobre et vendredi 16 octobre ainsi que pour les lundi 2 novembre, mardi 3 novembre, jeudi 5 novembre, vendredi 6 novembre, lundi 9 novembre, mardi 10 novembre, jeudi 12 novembre, vendredi 13 novembre, lundi 16 novembre, mardi 17 novembre, jeudi 19 novembre, vendredi 20 novembre 2026.

Madame, Monsieur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés et à toutes les salariées dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève les mardi 6 octobre, jeudi 8 octobre, vendredi 9 octobre, lundi 12 octobre, mardi 13 octobre, jeudi 15 octobre et vendredi 16 octobre ainsi que pour les lundi 2 novembre, mardi 3 novembre, jeudi 5 novembre, vendredi 6 novembre, lundi 9 novembre, mardi 10 novembre, jeudi 12 novembre, vendredi 13 novembre, lundi 16 novembre, mardi 17 novembre, jeudi 19 novembre, vendredi 20 novembre 2026.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "*est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil*" (*article L133-5).*

Prénom NOM